



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION
AUVERGNE-RHÔNE-ALPE
S

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°84-2017-069

PUBLIÉ LE 16 MAI 2017

Sommaire

38_REC_Rectorat de l'Académie de Grenoble

84-2017-05-11-003 - RECTORAT DE L'ACADEMIE DE GRENOBLE

Grenoble, le (1 page)

Page 3

84-2017-05-02-011 - 2017-05 arrt rectificatif commission académique parcours formation
adapts (2 pages)

Page 4

Division des Personnels de l'Administration
DIPER A 1

7, Place Bir Hakeim
CS 81065 - 38021 - GRENOBLE CEDEX 1
Tél. 04.76.74.70.00

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE GRENOBLE

-ARRÊTE -

VU le décret du 09 mai 2017 portant nomination de directeurs académiques des services de l'éducation nationale ;

VU l'article R222-19-3 du code de l'éducation ;

Article 1 : Madame Céline BLANCHARD, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Isère, assurera l'intérim des fonctions d'inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Isère du 11 mai 2017 jusqu'à la nomination ministérielle du nouveau directeur académique de l'éducation nationale.

Article 2 : À ce titre, Madame BLANCHARD bénéficiera de la délégation de signature qui avait été consentie à la directrice académique de l'Isère en vertu de l'arrêté rectoral n°2016-51 du 21 décembre 2016.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 4 : Madame le recteur de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRENOBLE, le 11 mai 2017

Le recteur

Claudine SCHMIDT-LAINÉ



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Le Recteur de l'académie de
Grenoble,
Chancelier des universités**

ARRETE RECTIFICATIF DE COMPOSITION DE LA COMMISSION ACADEMIQUE RELATIVE AUX PARCOURS DE FORMATION ADAPTES EN ESPE

VU les articles L625-1 et L721-2 du Code de l'éducation ;

**Le Recteur,
chancelier
des universités**

VU le décret n° 2013-768 du 23 août 2013 relatif au recrutement et à la formation initiale de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation relevant du ministre de l'éducation nationale ;

**Réf : 2017-05
Division de
l'enseignement
supérieur**

VU l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires ;

**7, place Bir-Hakeim
CS 81065 - 38021
Grenoble cedex**

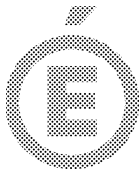
VU l'arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;

VU l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » ;

ARRETE

Article 1er : La commission académique de l'académie de Grenoble relative aux parcours de formation adaptés en ESPE est composée de la manière suivante :

- Claudine SCHMIDT-LAINÉ, recteur de l'académie (présidente de la commission)
- Gwendal THIBAULT, secrétaire général adjoint de l'académie
- Fabien JAILLET, secrétaire général adjoint de l'académie, directeur des ressources humaines
- Viviane HENRY, inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Drôme
- Pascal BOYRIES, doyen des IA-IPR
- Marylène DURUPT, doyen des IA-IPR
- Michel DEGANIS, doyen des IEN ET/EG/IO
- Philippe GLANDU, doyen des IEN 1^{er} degré
- Christophe CLANCHE, délégué à la formation tout au long de la vie
- Bettina DEBU, directrice de l'ESPE
- Geneviève MARTIEL directrice adjointe de l'ESPE chargée des études



2/2

- Claire MANIEZ, chargée de mission « métiers de l'enseignement » pour l'université Grenoble Alpes
- Philippe GALEZ, vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire à l'université Savoie Mont Blanc
- Hamid CHAACHOUA, porteur de mention MEEF 1^{er} degré
- Pascal FEBVRE, porteur de mention MEEF 2nd degré
- Cécile NURRA, porteuse de mention MEEF encadrement éducatif

Article 2 : La Secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes de la Préfecture de la région Rhône-Alpes.

Grenoble, le 02 mai 2017

Claudine SCHMIDT-LAINÉ